



Jeudi 27 mars 2014 de 9h à 18h

Venez élire vos Représentants aux Conseils Centraux

*Participez massivement à cette élection.*

*Elle est Décisive pour Votre Avenir et Votre Place, au sein de l'Université Paris Diderot et de SPC.*

En juillet 2013, La loi ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) apporte des modifications dans les structures de gouvernance de l'université. Les Conseils Centraux changent dans leur nature et leurs missions. Un conseil académique est créé.

◆ Le Conseil d'Administration (CA) reste l'instance décisionnelle qui détermine la politique de l'université. Il est composé de 36 membres dont 6 représentants des personnels. Il est assisté de la Commission des Finances et des Moyens (CFM) et la Commission des Affaires Générales (CAG).

Le Conseil Scientifique (CS) et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) deviennent, Commission de la Recherche (CR) et Commission de la Formation et de Vie Universitaire (CFVU).

◆ La CFVU répartit l'enveloppe des moyens attribuée par le CA. Elle est consultée sur les programmes des formations des composantes. Elle adopte les règles relatives aux examens et à l'évaluation des enseignants chercheurs. Elle est composée de 30 membres dont 3 représentants des personnels. Elle est assistée de la sous-commission Pédagogique et de celle de la Vie Universitaire.

◆ La CR répartit l'enveloppe des moyens allouée par le CA. Elle est garante du bon fonctionnement des laboratoires et des écoles doctorales. Elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle est composée de 40 membres dont 6 représentants des personnels et assistée de la sous-commission du développement des grands équipements et de celle de la stratégie scientifique et de l'évaluation.

Ces deux commissions se regroupent en un Conseil Académique (CAC) qui est la nouvelle instance, issue de la Loi ESR. Il est consulté en formation plénière sur les orientations de la politique de formation et de recherche qui concernent tous les personnels. En formation restreinte il examine les questions individuelles relatives, au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants chercheurs.

La Loi ESR apporte aussi des changements dans le paysage universitaire. Elle convertit les PRES en Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE). Le PRES-SPC (Sorbonne Paris Cité) devient la ComUE-SPC. L'objectif de la loi, pour ce grand ensemble, est qu'il coordonne son offre de formation, sa stratégie de recherche et ses transferts de compétences.

◆ La ComUE est un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP), dont les statuts sont identiques à ceux des universités, contrairement à ceux des anciens PRES. Sur le plan de la gouvernance cela change quant à la personnalité juridique du président. Si les personnalités extérieures peuvent maintenant voter pour lui, elles ne sont pas nommées par lui. La loi encadre le type de personnalités désirées (collectivités territoriales, organismes de recherche, organisations patronales et syndicales). Le président est maintenant révocable par la démission conjointe et concomitante d'au moins 2/3 des membres du conseil d'administration.

*Le CA va élire la nouvelle présidente ou le nouveau président. Avec le CAC, ils construiront la gouvernance de l'université, décideront du futur mode d'engagement de Paris Diderot dans la ComUE-SPC et de l'organisation de cette nouvelle structure.*

**Un nouvel avenir s'écrit pour Paris Diderot.**

**Les personnels ont leur mot à dire, la réflexion leur appartient aussi !!!**

**L'UNSA refusera une université avec des donneurs d'ordres, habilités à la réflexion et des exécutants autorisés à rendre des comptes !!!**

**L'UNSA défendra la place et le rôle des BIATSS et des ITA en tant que rouage indispensable au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

**En 2010 la gouvernance décrétait, sans concertation, l'autonomie.**

**En 2014 force est de constater que ce n'était pas la bonne méthode !!!**

**Le bilan est alarmant :** Economies de moyens et de fonctionnement. Disparition croissante des emplois qualifiés. Explosion du nombre de contractuels en particuliers post Doc en tant que « super technicien » de laboratoire. Mutualisation des BIATSS. Relations services centraux/composantes, à sens unique. Absence de dialogue avec les personnels.

**La loi ESR, ne revient pas sur l'autonomie des universités, ni sur les RCE.**

**Quelle politique adoptera la nouvelle gouvernance pour ce prochain contrat 2014/2018 ?**

**Saura-t-elle redresser la situation et construire une université à face humaine ?**

**Les personnels seront-ils réellement informés, associés aux nouveaux projets ?**

**Dans ce contexte, L'UNSA exigera au niveau du Campus Paris Diderot :**

- ◆ Une communication claire et transparente des décisions et des orientations en matière de politique, pilotage, restructuration, réorganisation de service.
- ◆ Une explication sur les choix et décisions budgétaires.
- ◆ Une information sur la politique de l'emploi et sur les décisions prises en commission des postes.
- ◆ Une révision de la politique indemnitaire qui n'est pas juste.
- ◆ Une véritable prise en compte des Conditions de Travail qui génèrent du mal être.
- ◆ Une « charte » de vie pour l'établissement en matière d'Hygiène et de Sécurité.
- ◆ Un renforcement de la Médecine de Prévention et de l'action sociale.
- ◆ Des postes BIATSS et ITA et des financements récurrents, dans les laboratoires et les services de TP, pour soutenir une recherche et un enseignement de qualité. Pour que la perte des compétences, dont chacun hélas peut mesurer chaque jour la progression, ne soit pas le 1er pas vers la fin de l'Université publique !!!
- ◆ Des postes pour aider l'ensemble des collègues des services centraux (administratifs et techniques) qui ont subi de plein fouet les RCE et qui en souffrent toujours, ainsi qu'une réelle reconnaissance de leur travail.
- ◆ Une formation pour tous, adaptée à l'évolution des techniques et des métiers.
- ◆ La création d'une « charte » de la mobilité et de l'accompagnement des parcours professionnels.

**A propos de SPC, l'UNSA s'engagera à :**

- ◆ **Demander** à ce que soient diffusés des comptes rendus clairs de tous les groupes de travail participants à la construction de SPC.
- ◆ **Maintenir et développer** le dialogue avec les personnels des établissements membres de la ComUE-SPC.
- ◆ **Négocier** avec l'Université et SPC, un protocole d'accord RH garantissant les missions, métiers et statuts des personnels.
- ◆ **Veiller** à ce que les personnels ne subissent pas de mobilités forcées, au nom de projets transversaux entre les établissements membres de SPC.
- ◆ **Faire établir** un protocole social sur les questions de politique indemnitaire, temps de travail, formation, gestion des carrières, bien être au travail, ainsi que la création d'une cellule de veille pour les métiers fragilisés comme ceux des secteurs expérimentaux.
- ◆ **Refuser** des statuts de SPC, qui ne prendraient pas en compte un volet social et RH.

**L'UNSA refusera qu'au nom de l'urgence, l'opacité prenne le pas sur la transparence, la concentration des pouvoirs sur la démocratie et la bureaucratie sur la collégialité.**

**Elisez des représentants, formés et informés, capables de débattre et de convaincre**

<p><b>Conseil d'Administration</b> Danielle BAILBE, UFR SDV Parfait GOUACIDE, UFR de Médecine Eva CABET, UFR SDV Pierre-François QUENIN, UFR Chimie Nathalie LUCIANI, UFR Physique Elie RINGUET, DSI</p>	<p><b>Commission de la Formation et de la Vie Universitaire</b> Janet SCHLICHTER, EIDD Aziz SAED, Département SNV Danièle SANSOUCY, IHP</p>
--	---

<p><b>Commission de la Recherche (Collège 5-e, des Ingénieurs et Techniciens)</b> Alain GRODET, UFR de Médecine Florence DELORT, UFR SDV Stéphane COLONGE, UFR Physique Marlène HANOOMIE, IUT</p>
---